



### **Mise en place d'un protocole renforcé à Paris et dans les Bouches-du-Rhône**

La FCPE demande à ce que, pour la rentrée, soit organisée la continuité pédagogique à Paris et dans les Bouches-du-Rhône. En effet, depuis le 14 août dernier, ces deux départements ont été décrétés zones à circulation active du coronavirus. Conformément aux publications ministérielles, ils doivent donc appliquer un protocole renforcé, qui prévoit entre autres des réunions avec les représentants des parents, des recensements des personnes fragiles, l'organisation de cours en distanciel, la recherche de lieux adaptés à l'enseignement en complément des établissements scolaires (gymnases, bibliothèques, théâtres, musées, squares...) pour permettre des cours en effectifs réduits...

Nous demandons donc aux représentants de l'Etat sur les territoires, préfets et recteurs, de bien vouloir faire mettre en œuvre au plus vite ces directives.

Rodrigo Arenas et Carla Dugault, coprésident.e.s de la FCPE

### **À propos de la FCPE**

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

**Contact presse FCPE :**

Laurence Guillerrou :  
06 82 81 40 82 /  
[fcpecom@fcpe.asso.fr](mailto:fcpecom@fcpe.asso.fr)



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)